

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 94 (1966)  
**Heft:** 1-2

**Rubrik:** Pages vaudoises  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Communiqués officiels de  
l'Association vaudoise des amis du patois*

## **Cotisation**

Le temps s'en va, l'heure s'écoule, les mois se succèdent, et puis, les beaux jours de l'été... aidant, on oublie le numéro du compte de chèques postaux (10 - 8 59) et on laisse en suspens le paiement de la cotisation. Ne laissez pas se terminer l'été sans acquitter ces modestes Fr. 2.—. Vous aurez rempli un devoir tout en amenant un sourire sur les lèvres de notre sympathique caissier.

## **Tenablyâ du Comptoir**

Vous aurez reçu, entre-temps, la convocation pour le samedi 17 septembre. Aux défaillants, nous remettons une « formule » pour vous faciliter le règlement de votre cotisation. Que cela ne vous empêche pas de venir nombreux à cette traditionnelle et aimable réunion.

## **Feu M. Adrien Martin**

*Lors de la séance de Neyruz, l'assemblée a demandé que nous remettions à la famille de notre regretté Adrien Martin, un souvenir concret de notre reconnaissance.*

*Notre comité a eu la bonne fortune de trouver, chez un ami de la famille, le peintre délicat M. Ernest Becker, une peinture qu'il a faite*

*précisément de Neyruz. De plus, M. Becker a voulu s'associer au geste de l'Association et y participer, nous en avons été touchés.*

*Ce tableau a été remis au mois d'août, par le président et la secrétaire, à Mme Martin, en présence de la maman de M. Martin, dont il nous a si souvent parlé. Mme Martin a exprimé sa gratitude avec beaucoup d'amabilité.*

Ad. Decollogny.

## **A NOS FIDÈLES ABONNÉS !**

**Afin d'éviter au maximum les frais qu'occasionne la prise en remboursement de « novembre-décembre », notre administrateur M. Paul Burnet prie instamment nos abonnés qui ne l'ont pas encore fait, de verser les 9 francs de leur abonnement au compte de chèques postaux 10 - 131 39 Lausanne.**

**Un grand merci d'avance !**

**La Rédaction.**

## **Chers correspondants**

Nous vous prions de nous adresser vos articles — à moins d'une urgence de la dernière heure — avant le 30 ou le 31 de chaque mois précédant la publication du *Conteur*, au plus tard, sinon, nous ne pouvons plus en garantir l'insertion.

*La Rédaction.*